



fern

POUR UNE UE AU SERVICE
DES PEUPLES ET DES FORÊTS



Imposer la vérité face aux tout- puissants



Ces villageoises qui s'opposent au
géant de l'huile de palme

Imposer la vérité face aux tout-puissants

Ces villageoises qui s'opposent au géant de l'huile de palme

Auteur : Madeleine Ngeunga.

Photos : Indra Van Gisbergen

Septembre 2018

ISBN: 978-1-906607-85-2

Septembre 2018

Table des matières

Introduction	4
Des femmes qui refusent de se taire	6
Menaces et intimidations	9
Les femmes font entendre leur voix	11
Réponse de Socapalm	13
Des paroles aux actes : évaluation des progrès réalisés par Socfin	14



Bureau de Fern au Royaume-Uni, 1C Fosseyway Business Centre, Stratford Road, Moreton in Marsh, GL56 9NQ, Royaume-Uni

Bureau de Fern à Bruxelles, Rue d'Édimbourg, 26, 1050 Bruxelles, Belgique

www.fern.org



Martine Aougou, l'aînée de la communauté, explique que la situation avec les militaires dans les plantations de la Socapalm bouleverse gravement la vie des villageois.



Introduction

La Société Financière des Caoutchoucs (Socfin) est l'un des plus gros propriétaires indépendants de plantations au monde. Le groupe exploite environ 187 000 hectares de palmiers à huile et d'hévéas en Asie et en Afrique, où il est présent depuis plus d'un siècle.

Ses principaux actionnaires sont l'homme d'affaires belge Hubert Fabri et le groupe Bolloré, dirigé par l'une des plus grandes fortunes de France, l'industriel Vincent Bolloré. Accusé d'avoir versé des pots-de-vin à des agents de la fonction publique en Afrique, le milliardaire fait actuellement l'objet d'une enquête¹. La Socfin, quant à elle, a dû affronter différentes controverses ces dernières années².

La société a été accusée de menacer des forêts primaires ; ses activités manqueraient de transparence et il lui a été reproché de s'être accaparée des terres en faisant pression sur les propriétaires et les chefs de villages pour qu'ils signent des accords. Les populations locales n'auraient pas été consultées avant que la société ne s'empare des terres.

Au Cameroun, des villageois mènent une lutte acharnée pour défendre leurs droits fonciers contre Socapalm, la filiale locale de Socfin, qui possède six concessions d'huile de palme dans le pays³.

Les habitants accusent l'entreprise d'avoir étendu ses plantations sur leurs terres, pollué l'environnement et de les empêcher de tirer bénéfice de leur propre huile de palme.

1 Hubert Fabri détient 54 % des parts, et le groupe Bolloré 38 %. Voir : <http://www.socfin.com/fr/investisseurs/socfin-s.a./information-réglementée>
Bolloré, accusé d'avoir versé des pots-de-vin et d'avoir influencé des élections au Togo et en Guinée, fait aujourd'hui l'objet d'une enquête en France.

2 En 2010, la Socapalm a été accusée d'avoir enfreint les principes directeurs de l'OCDE. Un communiqué a été publié à ce sujet en 2017 par le Point de Contact National Belge de l'OCDE (accusations que Socfin a réfutées).

3 En 2000, la Société Camerounaise des Palmeraies (Socapalm) a été vendue à un conglomérat de sociétés privées dont Socfin est l'actionnaire majoritaire.



Sieur Ebongue (mari de Louise Nkakè) se trouve devant le pressoir à huile de palme familial, inactif, et ce depuis plus d'un an.

Face à ces accusations, la Socapalm a déclaré publiquement que les mesures de répression prises à l'encontre des petites activités d'exploitation d'huile de palme des villageois visaient à lutter contre les nombreux vols de fruits dans ses plantations⁴.

Face à ces controverses grandissantes, Socfin a pris des mesures visant à respecter les droits de l'homme et à suivre des normes environnementales strictes en collaborant notamment avec l'organisation TFT, qui lutte pour la transparence des chaînes d'approvisionnement, et en obtenant la certification RSPO de la Table ronde pour une huile de palme durable pour certaines de ses plantations de palmiers à huile.

Mais ce changement est-il déjà perceptible sur le terrain ?

Pour le savoir, la journaliste camerounaise Madeleine Ngeunga, lauréate de plusieurs prix, et Indra Van Gisbergen, de Fern, se sont rendues dans des villages aux abords de deux des plantations de palmiers à huile de la Socapalm, afin de déterminer si les problèmes à l'origine des différends entre les habitants et la société étaient en passe d'être résolus.

Ce qu'elles ont constaté sur place offre un aperçu saisissant de la vie des populations locales et soulève des questions dérangeantes pour la Socapalm. Le gouffre séparant la société d'une grande partie de la population semble encore loin d'être comblé.

⁴ En 2015, Michel Noulowe, président du conseil d'administration de la Socapalm, a déclaré au Guardian que 20 % des récoltes issues des palmiers à huile de la société étaient volés et que la société avait pris des mesures pour restreindre les petites activités de production dans le but d'enrayer ce phénomène. Voir : « Life in and around a palm oil plantation », The Guardian, 27.07.15.

Des femmes qui refusent de se taire

VILLAGE DE MBONGO, DIZANGUE – L'indignation se fait sentir dans la voix de Carine : « Pourquoi la Socapalm interdit à mon père de presser des noix qui proviennent de notre palmeraie ? »

Carine, qui préfère ne pas utiliser son vrai nom, est une jeune femme de 21 ans née à Mbongo, l'un des 34 villages de la commune de Dizangue, situé à une quarantaine de kilomètres de Douala, la capitale financière et plus grande ville du Cameroun.

Elle a vécu toute sa vie dans l'ombre de la Socapalm, la société créée par le gouvernement camerounais en 1968 et qui, en 2000 – soit trois ans après la naissance de Carine –, a été privatisée et acquise par le groupe Socfin.

La Socapalm produit près de 70 % de l'huile de palme d'origine camerounaise. Ses six sites de plantation sont éparpillés dans les zones rurales du pays, bordant – et parfois empiétant sur – l'existence des villages et des populations locales⁵.

Les chiffres du recensement de la population au Cameroun indiquent que 58 % des 17 000 habitants que compte Dizangue vivent en zone rurale. La grande majorité d'entre eux dépendent donc des terres pour leur survie.

La famille de Carine ne fait pas exception à la règle.

Longeant les routes en terre et les plantations de palmiers à huile qui s'étendent à perte de vue à proximité de son village, Carine s'interroge sur son avenir, les yeux dans le vide.

Sa principale préoccupation est de savoir si elle pourra décrocher son diplôme d'études secondaires et atteindre son but d'entrer à l'université sans quoi ses perspectives pourraient à jamais être limitées par le carcan financier qui emprisonne sa famille.

Le père de Carine, qui travaille pour la Socapalm, gagne entre 70 000 et 100 000 francs CFA (entre 107 et 153 euros par mois) – un salaire à peine suffisant pour couvrir les besoins de ses trente enfants et quatre épouses.

Un autre problème vient s'ajouter au manque d'argent – une situation d'ailleurs dénoncée par de nombreuses personnes avec qui nous sommes entretenues : l'huile de palme est un ingrédient de cuisine indispensable pour la plupart des Camerounais – et est aussi fréquemment utilisée pour la peau. Bien que les ouvriers de la Socapalm puissent acheter jusqu'à 30 litres d'huile de palme par mois à la société, beaucoup cultivent leurs propres palmiers dans les villages bordant les plantations.

Le père de Carine, par exemple, possède une palmeraie couvrant onze hectares, dont sept sont exploités. Cela devrait normalement être une source d'huile importante pour la famille. Or, la réaction de la Socapalm lorsque la famille tente d'en produire suscite en elle un grand sentiment d'injustice.

« Lorsque nous n'avons plus d'huile de palme à la maison, mon papa est obligé de se rabattre sur sa palmeraie. Il demande à ses épouses de ramasser des noix pour en extraire de l'huile de palme

5 Outre ses six plantations au Cameroun, la Socapalm possède sept usines de production d'huile de palme et une plantation d'hévéas. Voir : <http://www.tft-earth.org/stories/news/socfin-group-progress-update/> (en anglais).

nécessaire pour la cuisson des repas de la famille », explique-t-elle. Toutefois, depuis deux ans, ils sont obligés de vendre toutes leurs noix à la Socapalm. Dans le cas contraire, ils subissent des représailles.

« Il y a quelques semaines, ma maman avait mis une petite quantité de noix au feu pour les faire cuire et en extraire de l'huile. Des agents de sécurité de la Socapalm nous ont alors rendu visite à la maison. Ils ont emporté la marmite pleine de noix et ont emmené mon papa au poste de gendarmerie ». Il a plus tard été libéré sous caution.

« Mon papa ne sait ni lire ni écrire. Il nous a montré le document qu'ils l'ont contraint de signer. C'est une lettre [que Carine nous a ensuite remise] dans laquelle mon papa s'est engagé à ne plus consommer les noix de sa palmeraie », relate-t-elle.

« Je lui ai expliqué qu'il n'aurait pas dû la signer, car il a le droit de gérer sa palmeraie en toute liberté. Il m'a dit qu'il n'avait pas eu le choix, car c'était la condition à remplir pour conserver son emploi », poursuit Carine, bien déterminée à dénoncer cette situation. « Je suis allée voir le commandant de brigade pour savoir pourquoi il avait forcé mon papa à signer cet engagement. Il m'a refoulée et m'a interdit de revenir dans son bureau. »

Cette histoire, celle de la Socapalm et de ses agents qui empêchent les habitants d'utiliser leurs propres ressources naturelles vitales, est revenue à maintes reprises dans les témoignages.

VILLAGE DE MBONJO, DIBOMBARI – Une route en terre entourée de palmeraies permet d'accéder au village de Mbonjo. Sur les parcelles de terrain coincées entre les plantations de palmiers à huile et la route, les habitants y ont fait pousser du maïs, de la banane plantain et des légumes sous les câbles haute tension alimentant la communauté en électricité. Une situation qui démontre que les populations n'ont pas assez de terres pour leurs cultures alimentaires.

Dans le village aux maisons traditionnelles en bois, de nouvelles habitations en parpaings sortent de terre. Ici aussi, la colère contre la Socapalm est perceptible, et Sieur Ebongue, agent des douanes aujourd'hui retraité, et son épouse Louise Nkakè font partie des mécontents.



Louise Nkakè explique qu'elle et son mari ont fait face à des menaces et des actes d'intimidation – et parfois même de la violence – de la part des militaires. Ces actes visaient à les empêcher d'utiliser les noix de palmiste cultivées sur leur propre terre.

Devant leur maison, faite de parpaings et de bois, ils tiennent les militaires chargés de surveiller les plantations de la Socapalm responsables de leurs malheurs. Ils disent avoir essuyé des menaces et des intimidations – parfois même des actes de violence – de la part des militaires. Le but étant à chaque fois de les empêcher d'utiliser les noix des palmiers à huile poussant sur leur propre plantation.

Louise Nkakè affirme qu'un jour des soldats l'ont agressée et poussée violemment avec leurs fusils pour ensuite lui confisquer les noix qu'elle cuisait sous prétexte que celles-ci auraient volées dans la plantation de la Socapalm. Elle a insisté sur le fait qu'il s'agissait de ses propres noix.

« Les soldats de la Socapalm ont demandé à rencontrer le propriétaire du pressoir – l'instrument mécanique utilisé pour écraser le fruit et en extraire l'huile brute. Je leur ai répondu que je représentais mon époux qui en est le propriétaire. Ils ont prétendu que les noix que je cuisais ne provenaient pas de ma palmeraie, mais de celle de la Socapalm. J'ai appelé mon époux, qui est aussitôt arrivé. Malgré ses explications, les militaires n'ont rien voulu entendre. Ils ont tout confisqué, plus de trois tonnes de noix de palme », explique Louise.

« [Les militaires] ont prétendu que les noix que je cuisais ne provenaient pas de ma palmeraie, mais de celle de la Socapalm. [...] J'ai appelé mon époux, qui est aussitôt arrivé. Malgré ses explications, les militaires n'ont rien voulu entendre. Ils ont tout confisqué, plus de trois tonnes de noix de palme. »

Le couple a décidé de porter plainte contre ses agresseurs, mais cela n'a fait qu'aggraver la situation. « Lorsqu'ils [les militaires] ont appris que nous avons porté plainte contre eux, ils sont revenus et nous ont ordonné de ne plus utiliser notre pressoir, que nous soyons propriétaires de la palmeraie ou non », poursuit-elle.

Le couple a cédé. Juste à côté de leur maison, des fus cassés et déformés traînent près d'un hangar en paille, incliné et soutenu par des piquets. Il s'agit du pressoir familial, qui n'est plus utilisé depuis maintenant plus d'un an. Louise explique qu'elle a non seulement perdu les deux tiers de ses revenus, mais que la famille fait face à des dépenses supplémentaires pour produire de l'huile de palme, car elle doit désormais payer pour faire presser les noix chez des voisins.

Les restrictions imposées à la famille, qui n'a plus le droit d'utiliser son pressoir, sont aggravées par un conflit foncier avec la Socapalm.

Des palmiers à huile bordent l'arrière de la concession de Sieur Ebongue. À en croire le couple, ces palmiers auraient été plantés par la Socapalm. « Ils prétendent que notre concession se trouve sur le terrain de la Socapalm. Pourtant, ce terrain appartenait à mon grand-père. J'en ai simplement rénové la maison. La preuve, voilà les tombes de mes ancêtres, construites ici bien avant ma naissance », explique le septuagénaire en pointant du doigt un espace nu et dépourvu de toute herbe.

Après un grand soupir, Sieur Ebongue précise qu'il préfère se tourner vers la justice pour obtenir réparation. Il souhaite relancer les activités dans son pressoir pour mieux sauvegarder cet héritage familial.

Menaces et intimidations

La présence des militaires inquiète presque tous les membres de la communauté.

« C'est grave ce qui se passe ici à Mbonjo. Pendant que tu es endormi, les militaires guettent dehors. Ils dorment ici, dehors, près de la cuisine. Ils te surprennent en train de cuire tes propres noix et t'accusent d'avoir volé celles de la Socapalm. Si tu nies, ils te menacent, confisquent tes noix et parfois détruisent tes fus», déclare avec colère Martine Amougou, âgée de 70 ans.

Martine Amougou est l'une des doyennes de la communauté. Veuve et mère de 13 enfants, elle compte aujourd'hui – comme les autres femmes de la communauté – sur la bravoure de Marie-Noelle Etondè, présidente de Synaparcam (Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun) pour défendre leurs intérêts. Il s'agit d'un collectif de producteurs d'huile de palme, qui a vu le nombre de ses membres augmenter ces dernières années.

Partis se plaindre de la présence dérangeante des militaires dans les quartiers, plusieurs membres du collectif se sont vus refoulés par la chefferie. Malgré cela, Marie-Noelle Etondè, qui possède un caractère bien affirmé et ne se laisse pas facilement intimider, a réussi à se faire entendre.

Elle demande sans cesse justice, notamment pour les femmes. Elle réclame avant tout le départ des soldats qui surveillent les plantations de la Socapalm. Marie-Noelle, mère de deux enfants, reconnaît



Marie-Noelle Etondè, présidente de la Synaparcam, ou Synergie nationale des paysans et riverains du Cameroun, est une formidable championne des intérêts des peuples locaux.

que ces deux dernières années, la société a fait des efforts pour traiter les plaintes des habitants et, en particulier, pour résoudre les problèmes de pollution de l'eau et de l'air. Les odeurs qui jadis incommodaient les riverains ont notamment diminué.

Toutefois, d'autres problèmes urgents subsistent, notamment l'accès des femmes aux plantations villageoises. « Nous avons toujours fait nos champs avec nos parents, même après l'implantation de la Socapalm ici, à Souza [un village voisin]. Mais depuis la privatisation de l'entreprise [en 2000], nous ne pouvons même plus exploiter les terres en périphérie des plantations, car les habitants empruntaient autrefois les pistes traversant les palmeraies de la Socapalm pour rejoindre ces périphéries » explique Marie-Noelle.

« En plus, comme les gens s'entêtaient, les employés de la Socapalm ont creusé de grandes tranchées empêchant les villageois d'emprunter les chemins menant à leurs plantations. Depuis que ces tranchées sont là, tout a changé. Avant, un villageois pouvait parcourir un kilomètre pour accéder à son champ. Aujourd'hui, il doit parcourir environ cinq kilomètres pour l'atteindre », poursuit-elle.

Des agents de sécurité de la Socapalm rôdent à moto dans le village pour surveiller les faits et gestes des populations. Au moindre soupçon d'utilisation des pressoirs, ils font appel aux forces de maintien de l'ordre du village.

Lors d'une journée ensoleillée du mois de juin, nous avons eu un aperçu des pressions que subissent les villageois en nous approchant de l'usine de la Socapalm. À peine 15 minutes passées dans la forêt marécageuse située à proximité de l'usine, de jeunes agents à moto avaient alerté la gendarmerie de notre présence. Ils ont encerclé notre véhicule, essayant visiblement d'intimider le chauffeur. Le commandant de brigade de la localité est apparu rapidement et nous a demandé de le suivre pour, selon ses propos, « une identification ». Nous n'avons opposé aucun refus.

Après un interrogatoire de près d'une heure sur les raisons de notre présence dans la localité, un gendarme nous a expliqué les risques auxquels nous nous exposons. « Ces gens [les agents de la Socapalm] se sont montrés gentils avec vous. Ils auraient pu vous verser des produits toxiques dans les yeux », lance-t-il.

Derrière ladite usine, des enfants remuent un monticule de terre noirâtre : ce sont des tourteaux de noix (la pulpe du fruit) obtenus après extraction de l'huile de palme. Certains l'utilisent pour nourrir le bétail, d'autres s'en servent comme combustible.

Dans la broussaille à proximité de ces résidus de noix, des filets d'eau noire en provenance de l'usine s'écoulent, provoquant une érosion des sols au fil des ans. Les odeurs émanant de l'usine incommode les populations riveraines, et notamment les élèves du lycée de Mbongo.

Ces eaux souillées se déversent dans les cours d'eau environnants et, selon une source anonyme des autorités administratives, l'activité de la Socapalm est à l'origine de cette pollution environnementale. Toute la communauté en souffre, et surtout les femmes.

Les femmes font entendre leur voix

« Avant, les chefs de la communauté et nos aînés nous empêchaient de revendiquer, disant que c'était une affaire d'homme. Alors que, selon nous, l'épanouissement d'une famille repose sur la femme. C'est la pourvoyeuse de solutions, et la plus affectée par les difficultés. Les femmes utilisent beaucoup plus l'eau, elles utilisent beaucoup plus la terre », souligne Agathe Killeng, présidente de l'antenne locale de Synaparcam dans le village de Mbongo, qui coordonne un groupe d'environ cinquante femmes.

Bien qu'elle possède trois hectares de palmeraie, Agathe doit se battre pour accéder à ses terres. Elle raconte que les agents de la Socapalm lui ont demandé, il y a quelques mois, de réunir un groupe de femmes pour discuter. Cependant, les différentes parties n'avaient pas les mêmes objectifs.

« Ils ont voulu nous enthousiasmer en demandant aux femmes de se rassembler et de s'organiser pour mener des activités génératrices de revenus. Nous leur avons répondu que nous avons besoin de terres [dont la Socapalm s'est emparée] pour l'agriculture. Ils sont partis et ne sont jamais revenus » explique Agathe.

« Les vrais problèmes, comme ceux qui concernent la rétrocession des terres et la pollution de l'eau, ne sont pas à l'ordre du jour. »



Agathe Killeng, présidente de la branche Synaparcam du village de Mbongo, explique que les femmes sont les plus affectées par les questions liées aux terres et aux ressources.

Concernant la rétrocession des terres des riverains, le flou demeure et les avis divergent. La Socapalm s'est néanmoins engagée à rétrocéder quelques terres aux populations locales – faisant clairement savoir qu'elle avait entamé le processus.

À Mbongo comme à Mbonjo, la Socapalm est censée agir dans l'intérêt public. Comme le stipule le contrat de concession de la Socapalm concernant les plantations, l'entreprise mènerait une mission de service public. Toutefois, très peu de riverains disent en avoir vu les clauses.

Face à toutes ces difficultés, les femmes de la communauté ne savent pas vers qui se tourner. « Nous n'avons jamais été associées aux discussions avec la Socapalm, pourtant nous souhaitons y participer. Cependant, ils ne traitent qu'avec les chefs traditionnels, et à la moindre revendication des habitants, l'entreprise répond qu'elle en a déjà discuté avec ces derniers ».

Des réunions trimestrielles sont organisées à Mbongo, en présence des responsables de la Socapalm, des chefs traditionnels, des représentants de Synaparcam et des autorités administratives. Pour certains, cependant, ces réunions ne sont guère plus qu'une tactique de diversion. « Les vrais problèmes, comme ceux qui concernent la rétrocession des terres et la pollution de l'eau, ne sont pas à l'ordre du jour », regrette Michel Linge, coordinateur de Synaparcam à Mbongo.

L'ambiance reste tendue dans les villages qui entourent les plantations de la Socapalm. Toutefois, les femmes n'entendent pas laisser leur destin aux mains de l'entreprise.

Longtemps silencieuses, elles se font aujourd'hui entendre. Beaucoup projettent de se constituer en coopératives pour développer l'agriculture et l'élevage dès que la Socapalm leur aura rétrocédé leurs terres. En attendant, elles font de leur mieux pour s'assurer que cela aura bien lieu, tout en demandant à l'entreprise de ne plus enfreindre leurs droits.



Réponse de Socapalm

Fern a envoyé les observations de son investigation à Socfin qui a eu l'opportunité de donner ses points de vue. Voici un leur réponse éditée:

Socapalm insiste sur le fait qu'ils n'ont pas le pouvoir d'empêcher les villageois de presser leurs propres noix de palmiste, pouvoir qui relève uniquement de l'autorité compétente.

La société déclare également que pour les employés qui le désirent, il est possible d'acquérir jusqu'à 30 kilogrammes (kg) d'huile de palme par mois à un prix préférentiel auprès Socapalm, et tout employé a droit à une cession gratuite de 30 kg d'huile de palme lors de son départ en congé annuel.

Socapalm nie les affirmations de villageois qui accusent la société de polluer les rivières avec les déchets en provenance de l'usine de Socapalm. La société précise que ceux-ci sont des effluents chargés de matière organique et, pour éviter de polluer l'environnement avec une charge organique trop concentrée, la Socapalm a fait construire des lagunes. De plus, la société affirme être certifiée ISO 14001 (le standard international qui détermine les exigences visant à un système de gestion environnementale efficace) et a en respecté les principes.

En réponse aux plaintes des villageois qui accusent les militaires – agissant selon eux au nom de Socapalm – d'intimider les habitants, semer la peur et procéder à des arrestations arbitraires, Socapalm explique que les gendarmes locaux se sont sentis « dépassés » par la situation sur le terrain. C'est pourquoi la société aurait fait appel à des militaires pour sécuriser la production de sa plantation à Dibombari, devenue très prisée des voleurs de la région. Selon Socapalm, la présence des militaires aurait plutôt ramené un climat de sécurité au sein de la plantation et ceux-ci ne sortent pas du cadre de leur mission. Elle précise que, depuis, les résultats de la production de la plantation de Dibombari ont considérablement augmenté.

En réponse aux villageois de Mbonjo et Mbongo qui affirment que la société aurait étendu ses concessions au-delà de ses terres, Socapalm dit que les terres appartiennent à l'État et elles leur ont été louées. Elle rajoute que la superficie des plantations est passée de 78 529 ha (le 30/06/2000) à 58 063 ha (avenant au bail du 30/08/2005). Le différentiel de 20 466 ha a été remis à son légitime propriétaire, qui est l'État. La Socapalm explique avoir saisi l'État en décembre 2016 pour demander le déclenchement du mécanisme d'application des dispositions de la Convention de cession dans ce sens. Elle signale que les échanges visant à clarifier les limites de la concession se poursuivent, mais que certains individus ont bloqué les travaux sur le terrain en occupant illégalement la concession.

Des paroles aux actes

Évaluation des progrès réalisés par Socfin

En décembre 2016, Socfin a adopté une politique de gestion responsable, dans laquelle « *la société s'engage à mettre en œuvre un développement responsable des terres et à améliorer des vies dans le cadre de ses activités et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement* ».

Si les plantations de palmiers à huile de sa filiale indonésienne ont obtenu la certification RSPO, cela n'est pas le cas de ses plantations africaines.

En juillet 2017, l'entreprise est devenue membre de l'organisation TFT, qui veille à la transparence des chaînes d'approvisionnement. Avec l'aide de TFT, Socfin a élaboré un tableau de bord dans lequel elle détaille « *ses engagements, rend compte de ses progrès et permet aux parties prenantes d'exprimer leurs inquiétudes à travers un mécanisme de réclamation* ». Ces engagements s'appliquent à toutes les filiales de Socfin, y compris à la Socapalm.

Les quatre principes clés qui, selon elle, l'aideront à atteindre son objectif d'« activités responsables » sont les suivants : **la pratique exemplaire de gestion, le respect des droits de l'homme, le développement responsable, et la transparence.**

Les preuves apportées dans cette note d'information montrent que sur certains aspects fondamentaux, ces engagements sont loin d'être tenus⁶.

Respect des droits de l'homme

Les principes de Socfin relatifs aux droits de l'homme s'appliquent aux communautés locales et autochtones (ainsi qu'aux employés, sous-traitants, travailleurs temporaires et travailleurs migrants) et interdisent le harcèlement et la maltraitance.

- **Les témoignages recueillis dans les villages de Mbongo et de Mbonjo font souvent état d'intimidations (voire de violences) exercées à l'encontre des populations locales par les militaires qui protègent les plantations pour le compte de la Socapalm. Dans le cas de Mbonjo, ces maltraitances ont déjà été documentées par le Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales en mars 2018⁷, mais rien n'indiquait, lors de la visite de nos journalistes, que des solutions avaient été apportées⁸.**
- **De nombreux villageois ont également dénoncé le fait que la Socapalm ou ses agents les empêchent d'utiliser leur propre huile de palme, les privant ainsi d'une importante source de revenus et d'une ressource naturelle dont ils ont besoin au quotidien.**
- **Certains villageois doivent parcourir de longues distances pour atteindre leurs propres plantations de palmiers à huile à cause de tranchées creusées par les employés de la Socapalm, les empêchant d'emprunter les chemins habituels.**

6 Dans son rapport d'avancement de mars 2018 portant sur le respect de ces engagements, Socfin a déclaré, à propos du Cameroun : « *Pour contribuer à améliorer les conditions de vie de ses employés au Cameroun, Socfin a prévu de construire de nouveaux logements. La construction de ces nouvelles installations a débuté en 2017 dans plusieurs camps. TFT a aidé l'équipe de terrain de la Socapalm à dresser un inventaire, pour s'assurer que les employés occupent la place qui leur revient, car la présence de squatteurs dans les anciens logements avait entraîné une surpopulation. Aux côtés de TFT, la direction de la Socapalm s'est engagée auprès du ministère camerounais des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières, des autorités locales et des ONG à clarifier les limites des concessions et à aider les communautés à prendre possession des terres rétrocédées par Socfin au gouvernement. L'instauration de relations avec les responsables des plantations de Socfin a joué un rôle majeur dans la mise en œuvre de notre action, notamment en nous permettant de définir ensemble les limites des concessions.* »

7 Voir : Cameroun : Les Femmes riveraines assiégées par les militaires, gardiens des palmeraies de la SOCAPALM, 07.03.18 <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/cameroun-les-femmes-riveraines-assiegees-par-les-militaires-gardiens-des-palmeraias-de-la-socapalm/>

8 L'apparition de jeunes hommes à moto qui ont intimidé les auteurs de ce rapport, puis le placement en détention de ces derniers afin de les interroger sont autant de preuves qui corroborent les dénonciations de harcèlement des villageois.

Pratique exemplaire de gestion

Pour parvenir à une gestion exemplaire, Socfin s'est engagée à « *minimiser et empêcher l'impact de [ses] activités sur l'environnement* », notamment en « *réduisant la pollution des sols et de l'eau* », ainsi que la « *détérioration et l'érosion des sols* ».

- Bien que les habitants de Mbongo aient relaté aux auteurs du rapport les efforts réalisés par Socapalm pour traiter les plaintes concernant la pollution de l'eau et de l'air, et réduire les odeurs émanant de leur usine, celles-ci ont été témoins d'un écoulement d'eau polluée provenant de l'usine. Ils ont également vu des documents prouvant que ces eaux souillées se déversaient dans les cours d'eau environnants. De plus, l'odeur émanant de l'usine située près de Mbongo reste source d'inquiétude pour les villageois, et notamment pour les élèves du lycée local.

Transparence

Dans le cadre de son objectif de transparence, Socfin indique qu'elle « *instaurera un mécanisme de gestion des réclamations ouvert, transparent et consultatif* ».

- Bien que certains aient cité des exemples d'efforts faits par l'entreprise pour répondre aux réclamations, d'autres ont expliqué que leurs plaintes à l'encontre des militaires restaient lettre morte, tout en restant exposés à un harcèlement acharné.
- Malgré la constitution d'une plateforme de dialogue tripartite par la société, les habitants n'ont pas d'accès adéquat à l'information. Ils estiment aussi que le dialogue n'est pas entièrement inclusif, excluant les représentants communautaires clés, et n'aborde pas les questions essentielles comme la question des terres ou de la pollution des eaux.

Conclusion

Un gouffre subsiste entre les aspirations louables de Socfin et les expériences éprouvantes vécues par certaines des personnes vivant à proximité des activités de production d'huile de palme.

La société doit respecter les droits collaborer davantage avec dles populations concernéestouchées par les opérations d'huile de palme – en collaborant davantage avec ces dernières –, respecter leurs droits et entamer avec elles un vrai dialogue transparent pour répondre à leurs inquiétudes– en coopération avec les autorités locales et le gouvernement – aux questions essentielles telles que la question des terres et de la pollution des eaux.

La société devrait également rendre plus transparente la mise en œuvre de son plan de gestion responsable. Une mise à jour régulière de son plan de mise en œuvre de la politique représenterait une importante première étape. , y compris celles mentionnées dans cette note d'information.

« Ils prétendent que notre concession se trouve sur le terrain de la Socapalm. Pourtant, ce terrain appartenait à mon grand-père. J'en ai simplement rénové la maison. La preuve, voilà les tombes de mes ancêtres, construites ici bien avant ma naissance. »

Louise Nkakè du village Mbonjo



Bureau de Fern au Royaume-Uni, 1C Fosseyway Business Centre,
Stratford Road, Moreton in Marsh, GL56 9NQ, Royaume-Uni
Bureau de Fern à Bruxelles, Rue d'Édimbourg, 26, 1050 Bruxelles,
Belgique
www.fern.org

